

Le Mondepour **Directmatin** PLUS

Dépendance. Le secteur de l'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées est en danger. Des centaines d'associations, menacées financièrement, risquent de disparaître. Des milliers d'emplois aussi.

L'aide à domicile tend la sébile

Ce secteur associatif est en grande difficulté financière

Le secteur associatif de l'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées (300 000 salariés environ) va mal. En janvier, le Codapa, une importante association d'Eure-et-Loir, a été mis en liquidation, entraînant le licenciement de 250 auxiliaires de vie. Fin décembre 2009, c'était l'UNA, premier réseau français de l'aide, des soins et des services à domicile (1 200 associations, soit 40 % des actes en direction des publics les plus fragiles), qui avait déposé son bilan.

Selon un communiqué du 22 décembre 2009, signé par l'ensemble des acteurs du secteur de l'aide à domicile - UNA, Aide à domicile en milieu rural (ADMR), Croix-Rouge, centres communaux d'actions sociale (CCAS), etc. -, une centaine d'associations frôlaient le dépôt de bilan l'an dernier, menaçant l'emploi de 10 000 salariées (aides à domicile et auxiliaires de vie). Pour 2010, indiquait le texte, «le nombre d'associations concernées pourrait atteindre 300 à 400».

Pour Thierry d'Aboville, secrétaire général de l'Union nationale ADMR, la cause principale est «la non-reconnaissance du coût de la prestation». En clair, les conseils généraux financent une heure d'aide ménagère entre 16 euros et 22 euros, une somme qui ne permet plus de payer les salaires d'un personnel aujourd'hui mieux formé qu'hier.

Ce refus d'augmenter les heures payées aux associations tient au vieillissement de la population. Les plus de 75 ans sont aujourd'hui 5,5 millions (4,3 millions en 2000) et plus de 1,1 million sont éligibles à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) contre 828 000 en 2004. Du coup, les budgets sociaux des départements explosent : 6,1 milliards d'euros en 2008 pour les aides aux seules personnes âgées contre 1,7 milliard en 2000.

A sa manière, très médiatique, Arnaud Montebourg, député et président (PS) du conseil général de Saône-et-Loire, en a tiré les conclusions : il a procédé à une augmentation spectaculaire des impôts locaux pour financer les dépenses en faveur des personnes âgées. «En 2004, l'APA se montait à 37 millions d'euros pour mon département, et l'Etat en finançait la moitié. Aujourd'hui, on dépense 57 millions et l'Etat n'en met que 20 millions. Je n'avais pas d'autre choix que d'augmenter les impôts», assure Arnaud Montebourg.

Ce malaise financier a été aggravé par la déréglementation engendrée, en 2005, par le plan de Jean-Louis Borloo, alors ministre du Travail

et de la Cohésion sociale, sur le développement des services à la personne. De grosses entreprises de services profitent ainsi largement des aides fiscales du gouvernement (réduction d'impôt pour l'utilisateur et TVA réduite pour les entreprises) pour développer une offre compétitive auprès des conseils généraux et de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav).

► Pour sortir de l'épuisement financier, les acteurs du secteur réclament la création d'un fonds de secours de 50 à 100 millions

Domidom services, créée en 2003, est de celles-là : 1 250 aides à domicile en contrat à durée indéterminée œuvrent auprès des personnes âgées dans une quarantaine de départements. Ménage, repassage, jardinage... «Nous prenons soin de leur formation et le volume des heures nous permet de réaliser des gains de productivité : la paie, la facturation, les ressources humaines... tout est centralisé», explique son gérant, Damien Cacaret.

Par comparaison, bon nombre d'associations n'ont ni la trésorerie ni la taille critique (400 aides à domicile au minimum) qui permettrait au mieux d'équilibrer leurs comptes. Les grandes fédérations n'ont guère incité au regroupement de leurs adhérents et la question de la productivité n'a jamais été posée. Pour ajuster leurs comptes, elles ont en permanence tendu la main aux élus départementaux pour réclamer une hausse du prix de l'heure d'aide à domicile.

Les associations sont également concurrencées par le bas : les préfetures délivrent un agrément à des entreprises ou des associations qui cassent les prix sans toujours mettre à disposition des publics fragiles le personnel adapté à leurs besoins.

Pour sortir de l'épuisement financier, les acteurs du secteur réclament aux pouvoirs publics la création d'un fonds de secours de 50 millions à 100 millions d'euros. Mais la demande n'en finit plus d'être examinée. Comme si le gouvernement n'était pas fâché de cette restructuration forcée. Une solution pourrait venir de la réforme du financement de la dépendance, promise par le gouvernement pour 2010. L'APA sera-t-elle réservée aux personnes démunies ? Les conseils généraux se financeront-ils en étant autorisés à récupérer les aides distribuées sur la succession des personnes âgées ? Questions sans réponse pour le moment. ■



© B. FERROCHER/WAF

Plus de 1,1 million de personnes sont actuellement éligibles à l'APA, contre 828 000 en 2004.

Yves Mamou